

INSPECTEUR AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL

Postes pour étudiants du 1^{er} mai au 23 août 2019

Souhaitez-vous rejoindre une équipe dynamique et efficace où vous ferez la différence? La MRC de Vaudreuil-Soulanges vous offre la possibilité de vous épanouir auprès d'une équipe où la communication et la collaboration sont de mise et où vous serez appelé à vous impliquer dans différents projets. Vous participerez au développement de l'une des plus belles régions du Québec. Située à seulement trente minutes de Montréal, la région de Vaudreuil-Soulanges est reconnue pour sa qualité de vie ainsi que pour son riche patrimoine naturel et culturel. En plein essor économique, social et culturel, la MRC a à cœur l'aménagement durable de son territoire. La MRC dessert 23 municipalités et a le souci constant d'intégrer un développement vert à l'ensemble de ses projets. Joignez-vous à nous!

Responsabilités

Relevant du directeur général adjoint et travaillant sous le coordonnateur au fonds de voirie régional, l'inspecteur au fonds de voirie régional aura les responsabilités suivantes :

- Assurer la vigie des déplacements en observant attentivement les véhicules lourds aux entrées principales des carrières et sablières du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Assurer une présence de 6 heures par jour entre 8 h et 17 h du lundi au vendredi;
- Compiler les données précisément des mesures de tonnage et d'équivalence;
- Acheminer les rapports hebdomadaires au coordonnateur du fonds de voirie régional;
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaire ou en voie d'obtention;
- Posséder un véhicule pour effectuer des déplacements quotidiens;
- Détenir un permis de conduire et une assurance automobile valides;
- Aimer travailler à l'extérieur, avoir une bonne tolérance aux conditions climatiques estivales;
- Capacité à demeurer à bord d'un véhicule pendant plusieurs heures.

Atouts

- Bonne résistance au stress;
- Bonne connaissance du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Conditions

Ce poste est temporaire pour une durée de 16 semaines et à temps partiel, 30 heures par semaine. Le salaire correspond à la classe 1 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur (taux horaire : 18,02 \$). Le kilométrage est remboursé (0,52 \$/kilomètre). L'endroit et l'horaire de travail seront assignés hebdomadairement. La date de début sera immédiate ou selon la disponibilité du candidat. Si vous souhaitez relever ce défi, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le 10 mars 2019** à l'attention de madame Mylène Galarneau, conseillère en ressources humaines, à l'adresse courriel suivante : recrutement@mrcvs.ca.

L'emploi du masculin est utilisé à titre épiciène.

